

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

08/02/2024 SLOW

ID : 064-200067254-20240129-EF_20240206_4-AR



LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 reçue en préfecture le 16 juillet suivant, portant délégation de compétences au Président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, en ce qui concerne la signature des actes afférents à la mise en œuvre de la programmation culturelle (12°) ;

Considérant que le Conservatoire Pau Béarn Pyrénées et l'association CFPOC « Centre de Formation Professionnel en Langue et Culture Occitanes » se sont rapprochés pour l'organisation d'un stage de théâtre en occitan, le 17 février 2024 à 9h00.

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer une convention avec l'association CFPOC « Centre de Formation Professionnel en Langue et Culture Occitanes », sans contrepartie financière, pour l'organisation d'un stage de théâtre en occitan, à l'auditorium du Conservatoire, le 17 février 2024 à 9h00.

Pau, le 29 janvier 2024

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'F. Bayrou'.

François BAYROU,
Président de la Communauté
d'agglomération Pau Béarn Pyrénées